
GOUVERNEMENT

N° 2017 - 1505 /GNC

du 4 JUIL. 2017

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

12 JUIL. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :

H-C	1
Congrès	1
DITT (ST)	1
DBAF	1
JONC	1
Archives	1

ARRETE**fixant les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : Les tarifs des produits, services et prestations du service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres sont définis dans un catalogue annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les géomètres-experts, inscrits à l'ordre des géomètres-experts de Nouvelle-Calédonie, et les notaires bénéficient à titre gratuit des extraits cadastraux, des extraits de matrice cadastrale et des extraits de plans nécessaires aux formalités de la publicité foncière.

Article 3 : En cas de participation à des travaux d'intérêt général réalisés par des services, des collectivités, des établissements publics, des organismes chargés d'une mission de service public ou opérant pour le compte d'une collectivité publique ou des associations, il peut être dérogé aux présentes dispositions.

Les modalités d'organisation et de mise à disposition des produits, services et prestations sont alors définies par le biais de conventions.

Article 4 : La Nouvelle-Calédonie peut concéder, par le biais de conventions, la distribution et la vente de produits cartographiques imprimés dont elle est éditrice.

Article 5 : La Nouvelle-Calédonie peut autoriser, par le biais de conventions, un usage commercial des données géographiques numériques, telles que définies dans le catalogue ci-annexé.

Article 6 : Conformément au premier alinéa de l'article 131 de la loi organique susvisée, le président du gouvernement reçoit délégation pour approuver les conventions mentionnées aux articles 3, 4 et 5 du présent arrêté qui déterminent la nature et les tarifs des prestations des services publics de la Nouvelle-Calédonie en application de l'article 127-9 de la loi organique susvisée.


Les délégations prévues par le présent article sont données pour une période de douze mois.

Article 7 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Article 8 : A la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, l'arrêté modifié n° 2004-1227/GNC du 6 mai 2004 fixant les tarifs des prestations du service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres est abrogé.

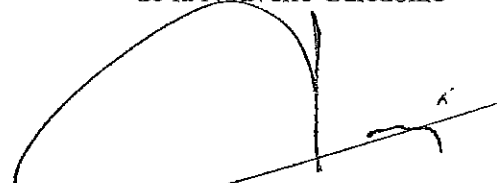
Article 9 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé des infrastructures publiques, du transport
aérien domestique et international, et du transport
terrestre et maritime



Gilbert TYUIENON

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GERMAIN



République Française

Secrétariat général du gouvernement

Direction des infrastructures de la topographie et des transports terrestres

Service topographique

Mél : topo.ditt@gouv.nc
Tél. : 28.03.21 - Fax : 24.90.49

**TARIFS DES PRODUITS, SERVICES et PRESTATIONS
DU SERVICE TOPOGRAPHIQUE DE LA D.I.T.T.**

1. DOCUMENTS PAPIER.....	1
1.1. Documents cadastraux	2
1.2. Autres documents.....	2
2. DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES.....	3
2.1. Données numériques raster (images)	3
2.2. Bases de données géographiques (vectorielles).....	3
3. CARTES PAPIER.....	5
3.1. Cartes à grand tirage	5
3.2. Autres cartes.....	5
4. PHOTOGRAPHIES AERIENNES.....	6
4.1. Accès en ligne aux photos aériennes.....	6
4.2. Délivrance des photos aériennes au pôle clientèle.....	6
4.3. Impression des photos aériennes.....	6
4.4. Consultation des photos aériennes originales	6
5. SERVICES et PRESTATIONS.....	7
5.1. SIG Cadastre, accès privilégié	7
5.2. Réseau BANIAN, accès aux services de positionnement GNSS	8
5.3. Prestation géomatique.....	9
5.4. Travaux topographiques.....	9
5.5. Impression.....	9
5.6. Création de fichier « prêt à imprimer ».....	10
5.7. Livraison	10
6. COÛT DE DELIVRANCE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES GRATUITES OU MISES A DISPOSITION GRACIEUSEMENT	10
7. MODALITES.....	11

I. DOCUMENTS PAPIER

1.1. Documents cadastraux

Ces documents publics sont délivrés au guichet clientèle du service topographique. Leur production est immédiate.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Extrait de plan cadastral	A4	Plan des limites parcellaires avec un fond cartographique simplifié ou une vue aérienne. Contient également la désignation cadastrale de la parcelle.	300 F	Document disponible gratuitement sur https://cadastre.gouv.nc/	
	A3		450 F		
Fiche de renseignements juridiques	A4	Contient notamment l'identité du ou des propriétaires de la parcelle, la date et le numéro de volume de l'acte.	200 F la première page + 50 F les suivantes		

1.2. Autres documents

Les produits imprimés sur papier sont livrés à plat par défaut ou pliés sur demande.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Fiche signalétique d'un site de géodésie	PDF	Fiches descriptives des infrastructures de géodésie et de nivellement. Le document est parfois complété d'une planche photographique.	Gratuit via l'application dédiée sur http://georep.nc/	Coût à la page A4 selon tarifs ci-dessous si une impression est demandée	
Fiche signalétique d'un repère de nivellement	PDF				
Feuille Minute N/B	Papier	Copie des anciennes feuilles minutes encore disponibles au service ou impression des documents numérisés.	2 000 F		
Reproduction N/B de document ou plan papier déjà existant *	Papier (A4)	Exemple de documents : plan et carte d'archive, plan de lotissement, notices, etc.	300 F la première page + 50 F les suivantes		
	Papier (A3)		450 F la première page + 100 F les suivantes		
	Papier (m ²)		3 200 F	<i>Minimum de perception : 1000F</i>	
Reproduction couleur de document ou plan papier déjà existant *	Papier (A4 et A3)		Tarif N/B + 50%		
	Papier (m ²)			<i>Minimum de perception : 2000F</i>	
(*) : Concerne également les documents disponibles sous forme d'un fichier numérique prêts à l'impression.					

2. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES NUMÉRIQUES

2.1. Données numériques raster (images)

Il s'agit de fichiers image utilisables sur tout type d'équipement, sans compétence ni logiciel particulier. Néanmoins, les fichiers de géoréférencement joints ne sont exploitables qu'à l'aide de logiciels de type SIG.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Raster10M (carte topographique au 1/10.000°)	JPEG JP2	Dalle raster géoréférencée. Découpage normalisé de 5km x 5km (sauf pour Raster650M en un seul fichier). Fichier de géoréférencement joint.	Gratuit (sous licence)	Consultables et téléchargeables gratuitement sur http://georep.nc/	
Raster50M (carte topographique au 1/50.000°)				Egalement disponibles sous la forme de services web sur https://geosgt.gov.nc	
Raster100M (carte topographique au 1/100.000°)					
Raster500M (carte routière au 1/500.000°)					
Raster650M (carte du découpage administratif au 1/650.000°)				Leur délivrance via le pôle clientèle du service est soumise à tarification (cf. § 6).	
Orthophotographie, pixel à 0,5m terrain					

2.2. Bases de données géographiques (vectorielles)

Ces bases de données géographiques sont destinées à un usage de type SIG ou DAO.

Au format SIG (Shape/SHP mais surtout Géodatabase/GDB), les attributs contenus dans les bases permettent de réaliser des géotraitements et des cartes thématiques. De par leur complexité d'utilisation, ces données sont principalement destinées à un public professionnel.

Attention, au format DXF, certaines informations des bases de données ne peuvent être restituées.

Le coût de la délivrance des données est inclus dans le prix sauf dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse conventionnée (cf. § 6)

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
BDROUTE-NC	Echelle de référence : 1/10.000°	Cette base de données décrit les caractéristiques des infrastructures routières du territoire dont les axes, le revêtement, la typologie, les libellés, les sens de circulation, les vitesses, etc.	Gratuit (sous licence)	Téléchargeables gratuitement sur http://georep.nc/	
BDADMIN-NC	GDB SHP	Cette base de données contient les limites administratives du pays.		Leur délivrance via le pôle clientèle du service est soumise à tarification (cf. § 6).	
BDAGGLO-NC		Cette base de données contient les dénominations et limites expédiées des zones urbanisées : villes & villages, tribus et lieux-dits habités.			
BDALTI-NC	GRID ASCII	Cette base de données contient le MNT au pas de 10 m.			

PPI <i>(Plan Parcellaire Informatisé)</i>	SHP DXF	Délivrance au guichet des limites des parcelles avec leurs éléments de désignation cadastrale (NIC, n° de lot notamment).	1000 F	5 parcelles contiguës maximum	
	GDB SHP DXF	Délivrance en back-office des limites des parcelles avec leurs éléments de désignation cadastrale (NIC, n° de lot, lotissement, section, etc.).	20 F / parcelle	<i>Minimum de perception : 2000F</i>	
Même contenu mais intégralité du pays		500 000 F			
PPI / Mise à jour*		Même commande dans un délai de 18 mois maximum suivant la livraison initiale ou la précédente mise à jour.	Remise de 50% par rapport au prix normal		
BDTOPO-NC <i>(base de données topographiques type SIG qui décrit l'ensemble du territoire ; Organisée en 9 familles thématiques ; Précision métrique)</i>	Echelle de référence : 1/10.000° GDB SHP DWG	Produit complet.	10 F / Ha	<i>Minimum de perception : 2000F</i>	
		Produit complet sur intégralité du pays.	6 000 000F		
		Famille thématique : Edification, Habillage, Hydrographie marine, Hydrographie terrestre, Limite, Relief, Réseaux, Végétation, Voirie et accès divers	2 F / Ha		
		Famille thématique sur intégralité du pays.	1 200 000 F		
BDTOPO-NC / Mise à jour*		Même commande dans un délai de 36 mois maximum suivant la livraison initiale ou la précédente mise à jour.	Remise de 50% par rapport au prix normal		
(*) : Attention, toutes les données sont livrées (pas seulement celles modifiées depuis la livraison précédente)					

3. CARTES PAPIER

3.1. Cartes à grand tirage

Ces cartes destinées au grand public sont commercialisées à la DITTT et dans de nombreux autres points de vente du territoire : librairies, grandes surfaces, etc.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Carte topographique au 1/50.000°	Papier plié (121x90cm)	Carte	1 500 F	26 cartes sont nécessaires pour couvrir tout le pays	
		Carte, pour une commande supérieure ou égale à 10 cartes identiques.	1 275 F		
		Carte, pour une commande supérieure ou égale à 50 cartes (panachage possible).	1 275 F		
Carte routière au 1/500.000° avec informations touristiques	Papier plié (121x90cm)	Carte	2 400 F	Cette carte couvre tout le pays	
		Carte, pour une commande supérieure ou égale à 30 cartes.	2 040 F		
	Poster plastifié * (121x90cm)	Carte de type poster sur papier épais avec plastification R/V.	5 000 F		
Carte routière avec informations touristiques agrandie au 1/250.000°	Poster plastifié en 2 volets * (2x100x133cm)	Carte de type poster en 2 volets sur papier épais avec plastification R/V	12 000 F		
(*) : Produit disponible uniquement au pôle clientèle du service topographique de la DITTT					

3.2. Autres cartes

Ces produits imprimés sur nos traceurs sont livrés à plat par défaut ou pliés sur demande. Les tarifs ci-dessous correspondent à une impression sur papier standard. Une impression sur papier photo est possible avec un surcoût de 50% par rapport aux tarifs indiqués.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Carte topographique de Nouméa au 1/14.000°	Papier (88x88cm)	Carte en couleur habillée avec les noms des voies et des quartiers.	3 700 F	Emprise prédéfinie	
Carte topographique au 1/100.000° <i>Attention, ce produit n'est pas mis à jour depuis 2003</i>	Papier (121x90cm)	Carte habillée et légendée, en couleur.	4 000 F	8 cartes sont nécessaires pour couvrir tout le pays	
Carte au 1/650.000° du découpage administratif de la Nouvelle-Calédonie	Papier (A1)	Carte normalisée, en couleur.	2 400 F	Cette carte couvre tout le pays	

4. PHOTOGRAPHIES AERIENNES

Le service topographique dispose d'un patrimoine de plusieurs dizaines de milliers de photos aériennes du pays. La photothèque intègre également des photos de partenaires.
La période de prise de vue s'étend de 1935 à nos jours.

4.1. Accès en ligne aux photos aériennes

Toutes les photos aériennes de la photothèque sont consultables et téléchargeables gratuitement depuis la plateforme de téléchargement dédiée sur <http://georep.nc/>

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Photographie aérienne numérique	JPEG JP2	Fichier image issu d'une numérisation du cliché pour les missions antérieures à 2007.	Gratuit (sous licence)	Téléchargeables gratuitement sur http://georep.nc/	
BDPHOTO-NC (base de données des photographies aériennes de la NC)	GDB SHP	Cette base contient la position des centres de photos et d'autres informations comme la date de prise de vue et la référence des photos. Elle ne contient pas les clichés eux-mêmes.			

4.2. Délivrance des photos aériennes au pôle clientèle

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Photographie aérienne numérique	JPEG JP2	Cf. § 4.1 ci-dessus 100 fichiers maximum par commande.	100 F / photo	Minimum de perception : 1000F	
BDPHOTO-NC	GDB SHP	Cf. § 4.1 ci-dessus	2 000 F		
Photographie aérienne numérique en haute définition (HD)	TIF JPEG JP2	Photo issue d'une prise de vue numérique ou déjà disponible en HD.	300 F	Minimum de perception : 1000F	
	TIF JPEG JP2	Numérisation HD d'une photo issue d'une prise de vue analogique.	1 000 F		

4.3. Impression des photos aériennes

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Photographie aérienne	Papier	Impression sur papier photo aux dimensions d'origine.	600 F	La lecture stéréoscopique de ces impressions reste limitée	
		Agrandissement sur papier photo.	cf. § 5.5		

4.4. Consultation des photos aériennes originales

Les photos originales sont consultables sur place uniquement. Pour en disposer à l'extérieur sous la forme d'un fichier, il est possible de les télécharger (cf. § 4.1) ou de les commander (cf. § 4.2). Il est également possible d'en solliciter une impression/copie (cf. § 4.3)

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Accès à la photothèque	Photos originales	Consultation des photos aériennes originales.	Service offert	Sur rendez-vous	
		Prêt sur place d'un stéréoscope professionnel.			

5. SERVICES ET PRESTATIONS

5.1. SIG Cadastre, accès privilégié

Ce portail géographique de données cadastrales est accessible via Internet au public mais certaines fonctionnalités et informations sont réservées aux acteurs du foncier et aux collectivités via un accès sécurisé dit « privilégié ». Pour bénéficier d'un accès privilégié, une inscription préalable est nécessaire ainsi que la mise en place d'une clef d'authentification physique sur le poste informatique de l'utilisateur.

L'achat et l'installation de la clé d'authentification par un prestataire informatique agréé par la direction des technologies et services de l'information du gouvernement (DTSI) sont à la charge de l'utilisateur.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Redevance d'accès privilégié au SIG Cadastre	1 accès nominatif	Période d'un an.	100 000 F	Hors coût de la sécurisation de la liaison	
	1 accès nominatif	A partir du quatrième accès pour le même organisme. Période d'un an.	50 000 F		
	1 accès nominatif	Période d'un mois.	12 500 F		
Redevance d'accès privilégié au SIG Cadastre pour les collectivités et assimilés	Premier accès nominatif	Période d'un an.	Gratuit		
	Lot de 9 accès nominatifs	Du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} accès pour la même collectivité. Période d'un an.	100 000 F		
	Lot de 10 accès nominatifs	Au-delà du 11 ^{ème} accès pour la même collectivité. Période d'un an.	50 000 F		
Assistance technique	Assistance technique	Assistance technique de premier niveau (mail et téléphone) aux utilisateurs inscrits.	Service offert	Aux heures ouvrables	

5.2. Réseau BANIAN, accès aux services de positionnement GNSS

*Banian est le réseau de stations GNSS permanentes de la Nouvelle-Calédonie. Il offre plusieurs services de positionnement destinés principalement aux professionnels de la mesure qui nécessitent une grande précision et des informations en temps-réel pour leurs travaux.
Plus d'information et inscription sur <http://banian.gouv.nc/>*

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Fichier d'observation GNSS	RINEX T01 T02 DAT	Fichier contenant les observations GNSS des stations du réseau ou d'une station virtuelle définie par l'utilisateur.	Gratuit, sur inscription	Fichiers à télécharger sur le site web	
Redevance d'accès au réseau GNSS BANIAN	1 accès DGPS *	Corrections différentielles diffusées sur internet, permettant un positionnement métrique en temps-réel.	Gratuit, sur inscription		
	Accès RTK par radio UHF	Corrections différentielles permettant un positionnement centimétrique en temps-réel. Ces corrections sont émises par les radios UHF qui équipent certaines stations du réseau.	Gratuit et libre		
	1 accès VRS *	Corrections différentielles, diffusées sur internet, permettant un positionnement centimétrique en temps-réel. Période d'un an.	100 000 F	Coût par récepteur GNSS	
	1 accès VRS *	Période d'un mois.	12 500 F		
Assistance technique	Assistance technique	Assistance technique (mail et téléphone) aux utilisateurs.	Service offert	Aux heures ouvrables	
(*) : Hors coût d'abonnement à l'Internet Mobile 3G/4G (à souscrire auprès de l'OPT) nécessaire sur chaque récepteur GNSS de l'utilisateur					

5.3. Prestation géomatique

Le service topographique est à même de réaliser, à partir des données qu'il produit, un ensemble de prestations destinées à personnaliser le produit : plans thématiques, changement de format, d'échelle ou de système de référence, carroyage et symbolologie spécifiques, etc.

En cas d'utilisation de données extérieures, le demandeur devra en être propriétaire ou disposer des documents autorisant la réutilisation de ces données.

La Nouvelle-Calédonie reste propriétaire du traitement réalisé, seul le résultat est livré.

Le service topographique se réserve le droit de refuser une demande de prestation.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Réalisation d'un plan à façon (sur devis)	Selon demande	Les plans à façon comportent une première partie de conception. Une fois le projet conforme à la demande, il conviendra d'y ajouter les coûts d'impression (cf. § 5.5) et/ou de création de fichier (cf. § 5.6).	8 000 F / Heure	Minimum de perception : 3000 F	
Prestation géomatique (sur devis)	Selon demande	Réalisation de la prestation en géomatique nécessitant une expertise particulière.	12 000 F / heure	Minimum de perception : 6000 F	

5.4. Travaux topographiques

La brigade topographique du service peut effectuer des interventions ponctuelles pour le compte des collectivités ou de leurs établissements publics. D'autres interventions nécessitant une expertise particulière peuvent être envisagées par convention sur les mêmes bases tarifaires.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Bridage de terrain	Selon nature de l'intervention	Une demi-journée comprenant les moyens humains et matériels topographiques nécessaires à l'intervention.	40 000 F		
Traitement au bureau		Une demi-journée comprenant les moyens humains et informatiques nécessaires aux traitements.	20 000 F		

5.5. Impression

Les documents imprimés sont livrés à plat par défaut et pliés sur demande.

Les tarifs correspondent à une impression couleur sur papier standard. Une impression sur papier photo est possible avec un surcoût de 50% par rapport aux tarifs indiqués.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Impression de document en couleur, de faible ou moyenne densité	Papier (A3)	Exemple : cartographie vectorielle, cartographie raster, parcellaire, etc.	500 F	Format A3 minimum	
	Papier (m ²)		6 000 F / m ²		
Impression de document en couleur, de forte densité	Papier (A3)	Exemple : orthophotographie, agrandissement de photo aérienne, etc.	800 F		
	Papier (m ²)		9 000 F / m ²		

5.6. Création de fichier « prêt à imprimer »

Les plans et documents produits par le service peuvent être livrés sous la forme de fichier « prêt à imprimer » au format tiff, jpeg ou pdf qui peuvent être ensuite imprimés à domicile ou chez un reprographe.
Si les informations proviennent d'une base de données de type SIG, les fichiers tiff et jpeg sont géoréférencés.
Les tarifs ci-dessous s'entendent hors coût éventuel de délivrance (cf. § 6).
Conformément aux conditions générales d'utilisation des données du service, la réutilisation commerciale du fichier et/ou de son contenu est interdite.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Création du fichier « prêt à imprimer »	JPEG TIFF PDF	Fichier prêt à imprimer du document produit par le service.	+50% du coût impression papier		

5.7. Livraison

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Livraison des fichiers numériques	Mise en ligne	Un lien de téléchargement est communiqué au demandeur.	Service offert	Support fourni par le demandeur	
	USB	Transfert de fichiers vers un support externe USB.			
	CD DVD	Gravure du support.	300 F		
Fourniture d'un support informatique	CD DVD	Support vierge de type CD-ROM ou DVD-ROM.	200 F		
Expédition		Conditionnement et mise sous pli.	Service offert		
		Frais postaux.	Tarif en vigueur	Tarif « Prioritaire » de l'OPT	
		Transporteur privé au choix du demandeur.	Frais réels	Récupération du colis en nos locaux	

6. COÛT DE DELIVRANCE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES GRATUITES OU MISES A DISPOSITION GRACIEUSEMENT

Les coûts de la délivrance intègrent principalement la gestion administrative et technique de la demande de mise à disposition ainsi que les frais d'extraction et de copie.

Produit	Format	Contenu	Prix (CFP)	Remarque	Réf.
Délivrance des données géographiques numériques gratuites du § 2.1 et § 2.2 <i>Rappel : ces données sont téléchargeables gratuitement sur http://georep.nc/</i>	JPEG JP2	Dalle Raster10M, Dalle Raster50M, Dalle Raster100M, Dalle Raster500M	100 F / Dalle <i>Maximum de perception par produit : 15 000F</i>	<i>Minimum de perception par commande : 2000 F</i>	
	JPEG JP2	Dalle Orthophotographie	200 F / Dalle <i>Maximum de perception : 30 000F</i>		
	JPEG JP2	Raster650M	1000 F		
	GDB SHP	BDRROUTE-NC, BDADMIN-NC BDAGGLO-NC	2000 F / BD		
	GRID ASCII	BDALTI-NC			

Délivrance des données vectorielles au bénéficiaire (ou son prestataire) d'une convention de mise à disposition gracieuse des données géographiques numériques	GDB SHP DWG	PPI	1 F / parcelle Maximum de perception : 4 000F	Minimum de perception par commande : 2000 F
	GDB	BDTOPO-NC	0,1 F / Ha Maximum de perception : 10 000F	
	SHP DWG	BDTOPO-NC	0,2 F / Ha Maximum de perception : 20 000F	
Forfait « TOPO » de délivrance des données vectorielles au bénéficiaire (ou son prestataire) d'une convention de mise à disposition gracieuse des données géographiques numériques	Mixte	Commune de moins de 60 000 Ha	10 000 F	Produits fournis : PPI + BDTOPO-NC + Raster10M + Raster50M + Orthophotos
		Commune de plus de 60 000 Ha	20 000 F	
		Intégralité d'une province	60 000 F	Produits fournis : PPI + BDTOPO-NC + Raster carto toutes échelles + Orthophotos
		Intégralité du pays	90 000 F	

7. MODALITES

- Les données et produits livrés sont soumis à des conditions générales d'utilisation (CGU) et à une licence particulière. Ces documents ont pour objet de rappeler aux utilisateurs les contraintes juridiques et techniques attachées aux données mises à disposition par le service topographique de la DITTT. La récupération de la commande entraîne l'acceptation, de fait, du contenu de ces documents.
- Seules les commandes formalisées par l'acceptation d'un devis sont prises en charge.
- Les données et produits géographiques sont géoréférencés dans le système de coordonnées et la projection officiels en vigueur.
- La livraison est effectuée après paiement intégral du montant de la commande à la régie de recettes du service topographique ou après remise d'un bon de commande original pour les organismes publics.